

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2015

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE - (N° 3022)

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N° AS28

présenté par
M. Vercamer

à l'amendement n° AS|10 de M. Grandguillaume

ARTICLE 4

À la seconde phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« encadrement »

insérer les mots :

« professionnel et d'accompagnement social ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à prendre en compte l'accompagnement social du bénéficiaire.